L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 19 JANVIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

X.

L'INVISIBLE.

A cette déclaration spontanée de leur président, les sept membres présents de la grande association ne purent retenir leurs exclamations joyeuses.

La question était nettement tranchée en faveur de ce nouveau venu, dont on menaçait les jours peu d'instants auparavant.

Enfin il se trouvait au milieu d'eux, ce chef depuis si longtemps attendu!

L'heure suprême de la lutte allait sonner, lutte qu'ils appelaient de tous leurs vœux.

Ils voyaient déjà le Progrès, cet aigle gigantesque, ouvrir ses larges ailes au grand jour et fondre, dans son essor irrésistible, sur l'ignorantisme, lâche vautour qui ne travaille que la nuit.

A l'envi l'un de l'autre, ils se pressaient autour du maître.

Plus ils avaient résisté, plus ils se courbaient devant l'auréole de son génie.

Ils se disaient:

Le voilà, celui dont la haute intelligence, dont le cœur généreux, dont la voix de tous les Invisibles ont fait le général de l'armée la plus redoutable! Devant lui les distinctions de rang, de fortune, de nom s'effacent. Les castes les plus hautes comme les plus basses lui fournissent des soldats. Il jette un cri: Humanité, en avant! et ce cri le crée père de tous ceux qui souffrent, quelle que soit la race ou la nation à laquelle ils appartiennent! A sa venue, en sa présence, à sa voix, la société moderne espère et respire. Son influence se fait sentir et rayonne partout. Et pourtant, pas un seul de ses partisans, de ses frères, de ses séides ne sait ni qui il est, ni quels moyens il emploie pour toucher à son but glorieux. Le voilà! c'est le chef! c'est l'Invisible!

Et c'était à qui s'approcherait de lui; c'était à qui l'assurerait d'un dévouement à toute épreuve.

Le président, le premier, cherchait à lui faire oublier ses doutes, ses hésitations, son interrogatoire trop prolongé.

Le chef laissa se calmer l'élan de ses adeptes, puis, prenant et serrant la main du président:

—Vous n'avez point à vous excuser, lui dit-il, vous n'avez fait que strictement votre devoir. Nous vivons dans un moment, nous nous trouvons dans des circonstances qui exigent un redoublement de prudence. Je vous aurais blâmé de ne pas avoir pris les précautions nécessaires. Je suis heureux de voir que vous vous tenez sur vos gardes. Et cependant, si la fatalité m'avait arrêté en chemin, avant une heure, malgré votre vigilance, vous seriez tombés, tous les huit, entre les mains d'un ennemi implacable. Vous étiez tous perdus!

Perdus! firent plusieurs voix.

A un geste de l'Invisible le calme se rétablit aussi vite qu'on venait de le rompre.

Oui! perdus! vous le reconnaîtrez tout à l'heure. Souvenez-vous-en, messieurs, nous sommes les invisibles, non-seulement pour les hommes qui vivent en dehors de notre association, mais aussi pour nous-mêmes. Peu d'entre nous se connaissent, et ceux qui se connaissent appartiennent aux classes inférieures ou aux classes nouvelles. Vous, qui vous trouvez réunis dans cette salle, chefs de départements et de communes, si vos masques tombaient, vous seriez certes bien étonnés. Vous vous demanderiez comment plusieurs d'entre vous figurent parmi les invités d'un homme qui ignore leur présence dans son hôtel, et qui, s'il la savait, serait bien plus effrayé de les y voir.

—Nous répondons du comte de Warrens, corps pour corps, fit une voix.

—Cette ignorance complète, répliqua le Maître sans avoir l'air de s'être aperçu de cette interruption, cette ignorance fait notre force. Ne craignez ni traîtres tortueux, ni espions lancés à vos trousses. Vos rangs peuvent s'ouvrir par ruse ou par mégarde, on effleurera parfois le corps de notre Société, on la pénétrera jamais jusqu'à son âme. Vos prédécesseurs, vos aïeuls et vous-mêmes, guidés par une foi ardente, reliés en faisceau entre les mains d'un chef, toujours jeune, toujours puissant, qui a eu de confident que le chef élu avant lui, ceux alliés ni conseillers intéressés autres que son futur successeur, vous avez été invincibles, vous le serez toujours. Aujourd'hui, ce chef, c'est moi. Tant que vous exécuterez mes ordres, les yeux fermés, sans hésitation, sans discussion, je réponds de vous et de la chose publique. Tant que, seul, je connaîtrai vos noms, votre passé, vos espérances, il me sera facile de vous employer selon vos moyens. Obéissance et silence! avec ces deux mots pour devise, l'association triomphera. Rien ne viendra déranger des combinaisons aux racines centenaires, des projets qui semblent irréalisables; rien ne s'opposera au succès de notre œuvre.

Ici, l'orateur s'interrompit, réclama le silence de l'assistance par un geste expressif, écouta attentivement si nul bruit du dehors ne frappait son oreille, puis, n'entendant rien, il reprit:

—Je tiens donc pour juste votre sévérité à l'égard d'un inconnu. Veillez, veillez, c'est votre droit, c'est votre devoir. Si, sentinelle négligente ou endormie, l'un de vous laisse l'ennemi pénétrer dans votre camp, ce peut être la ruine de toutes nos espérances. Soyez ainsi implacables pour les traîtres que vigilants. Maintenant, laissons ce sujet, et venons-en aux motifs de notre réunion improvisée. Il nous reste trois quarts d'heure; ce n'est qu'à cinq heures précises que les agents de la police secrète doivent nous entourer, pénétrer céans, nous surprendre et nous emmener pieds et poings liés à la Conciergerie ou à la Préfecture.

—La police? demanda le président.

Mon Dieu, oui, messieurs. Le comte de Manclerc a parlé.

Il est mort, répondit un des membres.

—Il a parlé, répéta l'Invisible. Sans avoir pénétré tous nos mystères, le comte en avait découvert assez pour nous compromettre tous, si nous n'étions aussi bien informés que nous le sommes. Ainsi, il connaissait la date précise de notre réunion, le lieu du rendez-vous, détails assez importants et valant bien une partie des quatre cent mille francs qui devaient payer sa trahison. Ah! vingt mille livres de rentes, il y avait là, messieurs, de quoi acheter des consciences moins élastiques que celle de M. de Manclerc.

—C'est vrai, dit le président d'une voix sourde, mais sa conscience n'est plus à vendre, ses trahisons ne pèsent plus dans la balance.

—Croyez-vous? fit simplement l'Invisible.

—Un coup d'épée, droit au cœur, ne pardonne pas.

—Et mon épée ne s'est pas trompée de route, ajouta un des dominos.

—Vous oubliez, mon cher baron, repartit le chef, qui semblait en effet reconnaître à la voix chacun des assistants, vous oubliez que les traîtres n'ont pas de cœur.

—Il faut les tuer deux fois pour être certain de leur mort.

—Mais sa blessure ne nous a pas suffi....... nous l'avons encore.......

—Jeté dans la Seine, enveloppé, garrotté dans une forte couverture de laine.

—Précisément.

—Oui, je sais cela....... je le sais bien, mais écoutez-moi. Lorsque vous êtes arrivés sur le pont d'Iéna, ce pont était désert, n'est-ce pas?

—Désert, oui, maître.

—Les deux berges du fleuve aussi?

—En effet.

—Eh bien! quand on regarde si le pont est désert, si personne ne passe sur les berges de droite et de gauche, il faut regarder également si le fleuve n'a ni yeux ni oreilles. Le Manclerc, c'est à peine si on lui a laissé le temps de se mouiller dans sa chute.

Un mouvement de fureur et de désappointement se manifesta parmi les Invisibles.

—Quelqu'un est venu à son aide? demanda le président.

—Oui, monsieur.

—Et ce sauveur?

—Oh! ne vous en inquiétez pas. Je saurai le retrouver en temps opportun. Ce que j'en dis est tout simplement pour prouver à ces messieurs qu'il ne faut jamais transiger avec la consigne donnée. Si l'on avait rigoureusement exécuté mes ordres, nous n'en serions pas maintenant à nous demander: M. de Manclerc vit-il ou dort-il de son dernier sommeil?

—On a cru les exécuter, ces ordres.

—On ne l'a pas fait. On a risqué plusieurs vies précieuses contre une existence sans valeur. Je ne peux que blâmer cet excès de délicatesse. Un duel au lieu d'une exécution. L'épée au lieu de la hache ou du poignard! Sommes-nous des mignons du seizième siècle ou des justiciers des siècles à venir?

—En vérité, maître, il est dur de....

—Ah! vous discutez mes ordres! Ah! vous trouvez dur pour un honnête homme, pour un galant homme, pour un gentilhomme, de faire l'office du bourreau! Ah! vous vous dites: Pourvu qu'on délivre l'Association d'un ennemi, rien ne peut être reproché. Vous vous trompez. Ce n'était pas un ennemi à frapper, mais un coupable à punir que je jetais en pâture à votre dévouement. La nécessité est une mère cruelle, sa main de fer broie, écrase, anéantit. Pas de demi-mesure, quand elle commande. Ai-je provoqué, frappé dans un loyal combat, le misérable qui prenait mon titre et ma place? Il m'attaquait avec des armes viles et ténébreuses, on l'a frappé avec des armes ténébreuses et viles. Et soyez-en certains, messieurs, celui-là ne sortira pas de sa tombe pour nous accuser, nous compromettre ou nous perdre par ses dépositions.

Un silence de mort se fit autour de cet homme qui parlait si froidement de la vie des autres hommes.

Aucun des huit Invisibles présens ne trouva la force de répondre à cette parole incisive, tranchante comme la lame d'un couteau.

Il n'y avait point à hésiter.

Pour le chef des Invisibles, qu'était-ce que la suppression d'un certain nombre d'êtres vivans, auprès de l'accomplissement de sa mission sacrée?

Chacun d'entre eux sentait à merveille que si la main gauche de ce terrible champion du droit venait à commettre une faute, sa main droite l'abattrait impitoyablement.

L'Invisible reprit:

—Dieu veuille que nous n'ayons pas à regretter votre négligence de cette nuit, et venons au sujet qui m'amène parmi vous.

Tous se rapprochèrent.

Et lui, baissant la voix:

—La trahison du comte de Manclerc aura tout à la fois des conséquences funestes et des suites profitables. Tout est remis en question, du moins pour un certain laps de temps. Notre œuvre n'est pas de celles que le vent du caprice fasse sombrer. Le hasard s'incline devant nous. Apôtres de l'humanité, nous marchons droit, parce que la volonté et le souffle divin sont avec nous. En vain, ceux qui nous méconnaissent essaient-ils de nous donner pour des conspirateurs vulgaires. Nous ne conspirons contre personne. Tout gouvernement est nôtre, pourvu qu'il veuille le bonheur de la grande famille. Un seul devoir nous incombe: instruire le peuple, soulager ses misères, faire litière du vice triomphant, relever la vertu qui se tient à l'écart dans l'ombre et la poussière. Soyez-en sûrs, l'Europe, le monde entier s'associent de cœur à notre travail salutaire. Peuples intelligents, à la rescousse! Il faut que le premier élan vienne de la France. Elle nous proscrit, elle sera notre complice la plus active. Depuis trente ans et plus, n'accomplit-elle pas la transformation du vieil univers? Oui, elle emploie, dans ce but, toutes ses facultés puissantes et régénératrices. Son épée frappe et flamboie, sa parole pénètre et retentit; elle marche devant, l'Europe suivra. Qu'elle donne le signal, et toutes les nationalités se lèveront. Haut les cœurs! l'heure est proche. Une ère nouvelle s'annonce. L'homme dont le génie doit tout reconstituer attend que le moment soit venu. Il attend.

Un frémissement d'intérêt parcourut l'assemblée.

Or, ajouta l'Invisible d'une voix lente et ferme, cette révolution, préparée de si loin, saluée avec tant d'amour par les âmes généreuses, cette révolution n'éclatera pas aujourd'hui. En cela par la faute d'un traître, que vous avez peut-être épargné.

Aucun des membres ne releva ce nouveau reproche.

[illegible] Dans un an au plus, tout sera [illegible] prochaines des lois qui [illegible] la nécessité pour consolider les bases [illegible] édifice. Je veille et je travaille pour vous. Messieurs, je vous attends le [illegible] mois de juillet prochain à [illegible] où doit avoir lieu notre assemblée générale.

Avant de vous quitter, laissez-moi vous faire part d'une découverte dont notre association profitera largement. Dans une contrée sauvage, [illegible], l'un des nôtres vient de mettre la main sur des gisements aurifères d'une valeur incalculable. Il ne m'est point permis, en ce moment, de vous les désigner plus clairement. Mais, sachez-le, nous avons devant nous six ou huit grands mois, pendant lesquels nous exploiterons ce placer aux merveilles, sans rivaux. Les richesses immenses qui chaque jours entreront dans notre caisse, assureront le succès de notre grande entreprise.

De chaleureux applaudissements interrompirent l'orateur à cette révélation inattendue, tant est forte, même sur les cœurs les plus dévoués, les plus désintéressés, la fascination de ce mot magique, l'or! Tant est grande l'attraction de la fortune, même sur les classes privilégiées!

—Hélas! reprit l'Invisible avec une sorte de mélancolie prophétique, cette découverte à laquelle vous applaudissez, changera peut-être la face du monde. Cet or, si longtemps enfoui dans les entrailles de la terre, tout à coup répandu avec profusion, peut occasionner le débordement de toutes les passions mauvaises de l'homme. Qui sait s'il n'augmentera pas dans des proportions effrayantes la désorganisation sociale? N'applaudissez pas, messieurs; je vois toutes les convoitises en éveil! N'applaudissez pas! Voici que le dix-neuvième siècle et ses chercheurs d'or renouvelleront l'ère des féroces aventuriers du quinzième siècle!

Dieu veuille que je me trompe! Dieu veuille que la société, penchée sur l'abîme, ne soit pas prise de vertige et ne sombre pas sous l'influence de ce métal odieux, cause de tous les maux qui nous affligent!

Quant à nous, nous resterons purs de tout excès. Le but que nous nous proposons est très beau, pour que nos yeux s'en détournent un seul instant. L'or ne doit être qu'un moyen, un instrument entre nos mains, il ne sera jamais pour nous un motif de joie ni d'orgueil.

Donc, continuons à agir ainsi que vous avez agi jusqu'à ce jour. Champions ignorés du droit, vengeurs des opprimés, défenseurs occultes sans réticences, sans craintes mesquines.

Tous vos actes me sont connus. Je les approuve tous. Je vous félicite. Navigateurs habiles et intrépides, vous ne désespérez pas quand le navire fait eau, quand la foudre tonne sur vos têtes. Croyez-moi. Persévérez; l'orage passera, la foudre se taira, les voies d'eau seront aveuglées et vous arriverez triomphans au port, où la gloire, où la liberté vous attendent.

Ici, la musique lointaine du bal, un moment interrompue, reprit avec une vigueur nouvelle.

Le maître s'arrêta.

Puis, semblable à la statue de l'Attention, le haut du corps penché en avant, l'oreille tendue, il écouta.

Un bruit léger comme la respiration d'un oiseau mouche se fit entendre. Quelqu'un venait d'appuyer son doigt contre la cloison.

Le Maître se rapprocha de cette cloison, et appuyant lui-même l'extrémité de son index, il attendit.

On frappa six coups à peine perceptibles.

Il en répondit six à son tour.

Une voix, plus faible que la dernière vibration d'une harpe éolienne, murmura:

—Ils viennent!

—Bien! répondit l'Invisible.

Et se tournant vers ses adeptes:

—Les agents déguisés dont je vous ai annoncé la visite s'approchent. Que nul de vous ne bouge. Dans un instant, ils seront ici. Souvenez-vous que le 1er juillet prochain, nous devons tous nous retrouver à Amsterdam.

—Nous nous en souviendrons, fit le président.

—Et vous jurez d'y être, à moins de force majeure?

—Nous jurons d'y être.

Ici, la voix se fit entendre de nouveau.

—Nuit! disait-elle.

—Attention! s'écria le Maître.

Alors il se passa quelque chose d'étrange, qui devait avoir en lieu déjà bien des fois, puisque aucun des affidés ne fit un geste de surprise.

L'Invisible jeta les yeux sur les conjurés.

Il les vit groupés autour de lui.

Et, croisant les bras sur la poitrine, il frappa deux fois le sol de son talon.

Le parquet du salon dans lequel ils se trouvaient s'abaissa lentement, entraînant avec lui hommes et choses, meubles et conjurés.

Cette descente s'opéra silencieusement.

Une fois les conspirateurs disparus, le plancher remonta.

Seulement, dans le milieu du salon il ne restait plus que deux hommes.

Ces deux hommes, revêtus de longs dominos noirs, leurs loups de velours déposés sur la table qui se trouvait entre eux, jouaient aux échecs.

Penchés sur l'échiquier, absorbés par des combinaisons ardues, ne s'occupant que des péripéties de leur partie, ils suivaient leur jeu avec une attention inaltérable.

A continuer.

Bottes, Brodequins, Malles, Sacs de Voyage, &c.

BLAKELY & HOGAN,

NOS. 99 & 101, RUE CANAL & 3, CHARTRES.

Nous avons maintenant en magasin le plus bel assortiment de BOTTES, BRODEQUINS, GUETRES, BALMORALS, PANTOUFFLES, &c., pour les dames, fillettes et enfants, qui ait jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. Nous n'avons pas de marchandises achetées à bon marché à l'encan. Celles qui ne sont pas de notre propre manufacture, ont été faites spécialement pour nous par les meilleurs ouvriers des Etats-Unis, et on ne saurait en trouver de semblables dans aucun autre magasin de la ville.

Nous appelons surtout l'attention sur nos BALMORALS et GUETRES BOUTONNÉS, de notre façon, pour dames: on n'en trouve nulle part de supérieurs, selon le témoignage des personnes qui ont visité les fabriques du Nord et de l'Europe.

Nos chaussures pour fillettes et enfants excitent l'admiration générale, et celles pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons sont aussi solides qu'élégantes.

Nous avons un immense choix de SACS DE VOYAGE et des MALLES de tous genres et de toutes qualités, le tout à des prix très raisonnables.

BLAKELY & HOGAN.

On fait, on couvre et on répare les malles de toutes sortes. 26 nov—2m—3fpe—MarJD

Cadeaux de Noël et de Nouvel An,

Au Magasin d'Albums Photographiques et de Stéréoscopes.

S. T. BLESSING,

24..........Rue de Chartres..........24

STEREOSCOPES de toute espèce; vues stéréoscopiques de différentes parties du monde; groupes et opéras français dans tous les sizes, en perfection. Une grande variété d'Albums et de Bibles

On connait les beautés et les avantages de l'album; il faut voir la beauté du stéréoscope pour l'apprécier. Venez les voir. Le Stock est plus grand et les prix sont plus bas que ceux d'aucune autre maison.

12 déc—1m—sar. vend. et dim.

Jos. P. COULON,

(Successeur de Price et Coulon,)

PLOMBIER,

Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras.

AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches; les gros robinets à bain, les tuyaux en tôle et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, dans un court délai, des travaux de maisons et de navires.

20 oct—6m DJS

PARFUMERIE,

Articles de Toilette.

LIQUIDATION.

71, rue de Chartres, à côté de l'Abeille.

—VENTE AU PRIX COUTANT—

POUR cause de mauvaise santé, les soussignés vendront, en gros et en détail, au prix coûtant, tout leur stock de parfumerie fine et ordinaire, importé et du pays, ainsi que les articles de toilette. Nous vendrons aux marchands à des prix exceptionnels; aux barbiers nous ferons un rabais sur les prix auxquels nous avons l'habitude de leur vendre. Nous avons une grande quantité de verrerie pour parfumeurs et pharmaciens; plus de 500 mille étiquettes pour parfumeurs; nous vendrons ces articles à un prix très bas. Nous désirerions vendre l'établissement en bloc, à l'amiable; belles installations pour le magasin et la fabrication; une quantité de matière première à vendre au prix coûtant. Nous invitons notre nombreuse clientèle à venir profiter du bon marché.

24déc—1m J. ANGELLOZ & CO.

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 9, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nouvelle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 9 de la rue du Camp. 8 janv—3m

J. J. E. PLANCHARD,

AVOCAT,

a transporté son bureau au

No 96 de la rue de la Douane, près Royale

1er janv—1m

A TORRE & CO.,

MARCHANDS DE LA LEVEE.

MARCHANDS EN GROS ET IMPORTATEURS DE

Fruits étrangers et du pays.

Rue du Canal, No 3.

Entre la rue Delta et la Levée, à côté de E. Conery & Co Nouvelle-Orléans.

Ils vendent sur la Levée, sur commission, toute espèce de Fruits, Légumes, &c. 19 déc—1m

$100 de récompense.

Volés dans la nuit du 25 au 26 décembre, sur l'habitation du soussigné, deux beaux et forts mulets marqués avec leurs brides.

L'un vraiment noir, gros et robuste, avec une cicatrice en dedans et à travers du jarret droit. L'autre noir aussi, museau brun orange, élégant, et ayant l'apparence d'un cheval, castré d'un seul côté avec une cicatrice sur l'encolure à la naissance du garrot.

Une récompense de 25 piastres pour chaque mulet sera donnée à celui qui les ramènera sur l'habitation ou à l'écurie de M. R. Loxe, à Alger, et cinquante piastres de plus à celui qui procurera la conviction des voleurs.

AD. RINCK,

27 déc Paroisse d'Orléans, rive droite.

A LOUER.

A un prix modéré, à un magnifique vacherie (Laiterie) de la capacité de 25 vaches, avec toutes les dépendances nécessaires, située à la station Bertha, Jefferson, et étant dans la [illegible] sur les lieux à J. J. Gutierrez ou au café de Baptiste Matharan, près du marché Dryades 1er déc—1m

Mme THIERRY,

Encoignure Bayou et Dorbigny,

Prévient les amateurs qui voudraient donner aux dames artistes un témoignage de leur estime et de leur admiration, qu'elle leur procurera aux Foyers de l'Opéra de jolis et riches Bouquets. Une personne chargée de vendre ces Bouquets se tiendra, pendant les représentations, dans le foyer, prendra les ordres de Bouquets pour mariage et de toute espèce. Les ordres seront reçus aux maisons Kunz & Co, encoignure Canal et Carondelet, et chez Mme Duman, rue Royale, 67. 21oct—3m

GRAINES DE JARDINAGE.

Graines de jardinage de Landreth — Récolte de 1867 — H. Hafner a maintenant un choix complet de graines de jardinage d'hiver et de printemps; et l'a reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'oignons.

Un choix de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de paquets.

H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105, En face du Théâtre St-Charles

24déc—3m

L. GRESSON,

PEINTRE,

265 et 166 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient en magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décoration, avec ARTICLES DE PIETE: images, chapelets, gravures, tableaux, &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, du [illegible] de peinture, dorure, décors, &c. 8 nov—1an

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA & ÉDOUARD CALABRESI..........Directeurs.

Dimanche, 19 Janvier 1868.

Première représentation de

LES FEMMES TERRIBLES.

Comédie en 3 actes.

Dernière représentation

LA DAME BLANCHE,

Opéra en 3 actes de BOIELDIEU.

On commencera à 6½ heures.

LUNDI, 20 JANVIER.

LE CHALET.

Opéra comique en un acte.

LE CAPITAINE TIC,

Comédie en 3 actes,

LES DEUX SOURDS.

LE BAPTEME DU PETIT EBENISTE,

Chansonnette chantée par M. CHAMONIN.

On commencera à 7½ heures.

Au premier jour,

LES DRAGONS DE VILLARS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles....Nile-Orléans.

SPALDING ET BIDWELL..........Directeurs.
A. H. DAVENPORT..........Régisseur.

DIMANCHE, 19 Janvier.

DEUX REPRÉSENTATIONS EN UN JOUR ET GRANDE REPRÉSENTATION DIMANCHE.

Le seul Théâtre du Sud qui soit rechauffé par le "Hot Water Chambers" de Raymond.

Les dames et les enfants pourront y venir par les jours les plus froids, assister aux RÉUNIONS DE FAMILLES, et s'y trouver tout aussi à l'aise que dans LEURS SALONS.

SAMEDI SOIR,

La Convention noire et une

pièce comique de M. E. Durivage, comédien et dramaturge.

GRANDE VARIÉTÉS. 11 jan

CONCERT.

Mlle. JOSEPHINE FILOMENO, arrivant de Paris, où elle a eu un grand succès comme PIANISTE et VIOLONISTE, se propose, sous peu, de donner un CONCERT, auquel les amateurs de musique feront bien d'assister. 16 jan—3f

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

LIQUIDATION. LIQUIDATION.

JOUETS. JOUETS. JOUETS.

ET

ARTICLES DE FANTAISIE.

PROSPER REBER,

22..........Rue de Chartres..........22

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vendra tout son stock à très bas prix; se composant de

Garnitures de toilettes, garnitures de cheminées, garnitures de lavabos, vases, statuettes, caves à liqueurs, pendules françaises, peignes en écaille et ivoire, broches et boucles d'oreilles en jais, pipes en écume de mer, boîtes à ouvrage, pupitres, tableaux, boîtes à musique, orgues, violons, guitares, accordéons, paniers, voitures pour enfants, feux d'artifices, galons or et argent pour régalias, &c &c.

Poupées de toutes qualités, et un grand assortiment de jouets, en gros et en détail.

Les marchands de la campagne et ceux de la ville sont invités à venir examiner mon stock avant d'acheter ailleurs. PROSPER REBER.

2 nov—3m 22 Rue de Chartres entre Canal et Douane

Avis aux Contribuables.

LES personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane les taxes de 1867 et les licences de 1868, sont prévenues que le soussigné est prêt à en recevoir le montant, à son bureau, No 9 de la rue de l'Esplanade.

M. O. TRACY,

Percepteur des taxes d'Etat du 3ème District.

12 janv—15f—3fpe

Avis

AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane les taxes de 1867 et la licence de 1868, sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

L. E. LEMARIE,

Collecteur de Taxes du Deuxième District.

Bureau: Encoignure Chartres et St-Pierre, Maison de Coar. 10 janv—15f

BANQUE DES MARCHANDS.

Nile-Orléans, 16 janvier 1868.

LE 13 du courant, à l'élection annuelle des actionnaires, ont été élus Directeurs pour l'année—

E. H. REYNES,
THOMAS SLOO,
L. F. GENERES,
ALFRED KEARNY,
JOHN WILLIAMS.

Et, aujourd'hui, à une élection des Directeurs, M. E. H. Reynes a été élu Président et M. F. H. Hatch, Caissier.

17 janv—15 f F. H. HATCH, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Nile-Orléans, 16 janvier 1868.

A une élection qui a eu lieu à ce bureau, lundi, 6 janvier courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

J. M. LAPEYRE, Ar. MILTENBERGER,
W. BOGART, JOHN WATT,
PABLO GELPI, P. A. LULING,
E. A. BRADFORD.

Et, à une réunion des Directeurs pour l'organisation, M. J. M. Lapeyre a été élu Président à l'unanimité, M. George Pandely, Surintendant général et M. Wm. J. Carter, Secrétaire. 17jan—6f

Banque du Canal de la Nile-Orléans

Nile-Orléans, 6 janvier 1868.

LE 9 du mois dernier, à une élection par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année—

Geo. Jonas, D. McCord,
J. H. Stauffer, C. T. Buddecke,
G. W. Babcock, B. B. Hart.
C. Schneider.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été élu président à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE,

7 jan—15f Caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, ce 3 janvier 1868.

L'ELECTION annuelle de trois directeurs de cette Institution, aura lieu à la maison de Banque le lundi 3 février 1868 de 10 heures à 2 heures de l'après-midi.

H. L. PEIRE,

2 janv—2 f. p. s. Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1868.

UNE élection annuelle de neuf Directeurs de cette Banque sera tenue à la maison de Banque, Lundi, le 20 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

8 janv—au 21 GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.

30 DECEMBRE 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende provient des bénéfices des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, à partir du 20 janvier 1868, au bureau de la compagnie. WM. S. BROWN,

31déc1m Trésorier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1868.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 3 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY,

3 janv—2f p s Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1867.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu le LUNDI, 20 janvier 1868, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 17 rue Baronne. P. McBRIDE,

6 déc—au 20 jan Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1867.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu le LUNDI, 20 janvier 1868, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 17, rue Baronne. P. McBRIDE,

6 déc au 20 jan Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET. pour St Louis, Louisville, Columbus et Caire.

Département du transport.

Nile-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les points indiqués ci-dessus.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix trop élevé, seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au dépôt, rue Calliope.

T. S WILLIAMS, surintendant général,
JAMES YONGE, agent général pour le fret.

3 janv—1m

"Carondelet Canal and Navigation Company."

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs pour l'administration de cette Compagnie, pendant un an à dater du 11 février prochain, aura lieu, lundi, le 20 janvier 1868, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., à leur bureau, au No 16, rue Carondelet.

20 déc—1m 1ps E. BOUNY, secrétaire.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,

RUE DU CANAL, No 69.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, à ce bureau, le LUNDI, 20 janvier 1868, à midi.

21 déc—30 f GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

RUE DU CANAL, No 69.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1867.

CONFORMÉMENT à la 5e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit directeurs pour l'année à partir du 3 février 1868 aura lieu, à ce bureau, le MERCREDI, 22 janvier 1868, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

21 déc—30 f GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.

Charbon! Charbon!

A DES PRIX RÉDUITS.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité et trillé, pour les familles, livré dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché.

CHARBON de Pittsburg en barges ou en bateaux, livré sur la côte ou dans toutes les parties de la ville.

McCLOSKY, MASON & CO,

12 janv—1m Rue Gravier, No 166.

Charbon, Charbon, Charbon.

Je livre en ce moment, les meilleurs charbons de Pittsburg, Anthracite et Cannell, pour les familles—Au plus bas prix du marché.

Les ordres laissés au No 164 de la rue Gravier, au No 30 de la rue Dauphine, ou au débarcadère, en face de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, seront promptement remplis.

A vendre—Charbon de Pittsburg, pour cargaison ou demi cargaison de bateau, ou par barge, livré le long de la côte, au dessus et au dessous de la ville.

JAS. M. PETERSON,

Rue Gravier, No 164

12janv—1m en face l'Hôtel St. Cha les.

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13..........Rue de Chartres..........13,

Anciennement même rue No 102.] 22sept—6m

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1867:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,880 00
Primes sur les risques de mer	$42,002 34	
Primes sur les risques de rivière	107,250 33	
Primes sur les risques d'incendies	172,337 49	
		$321,590 06
En moins: primes remboursées	1,866 90	
En moins: primes sur risques non expirés en 1867	39,451 09	
		41,450 90
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,139 16
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques de mer	35,860 74	
Sur les risques de rivières	102,836 94	
Sur les risques d'incendies	30,297 46	
	168,065 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	36,706 31	
		$217,749 78
Restant		62,386 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		4,997 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
342 bons de la ville de la Nile-Orléans, de $1,000 chaque		347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque		35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque		18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque		68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500		40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $1,000		5,000 00
800 actions de la Banque de la Nile-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nile-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque	32,500 00	
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse		51,083 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp		50,000 00
Prêts garantis		82,415 00
Effets à recevoir	12,715 59	
En moins: mauvais et douteux	6,544 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	70,056 62	
En moins: mauvais et douteux	10,211 65	
		59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		8,444 00
Total de l'actif		$872,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain; il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission: que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est résolu par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

E. K. CONVERSE, B. F. ETHELL,
ROBERT HARE, JOS. N. ISENHOUR,
JOS. HAY, J. H. LUDWIGSEN,
ALFRED MOULTON, A. H. MAY,
J. M. ALLEN, JNO. T. MOORE,
JNO. C. ROGERS, W. M. PERKINS.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68,499 44	
Sur les risques de rivières	22,790 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,862 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,977 41
Montant net des primes		$291,228 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$59,790 97	
Sur les risques de mer	64,636 16	
Sur les risques de rivières	19,059 44	
	$140,486 22	
Taxes	11,566 81	
Ré-assurances	5,274 31	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	10,186 83	
Intérêts sur scrips	26,568 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes	$4,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Du pour primes en voie de perception	50,325 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips de différentes Compagnies d'Assurances	99 156 00	
En caisse	64,777 88	
	651,623 04	
Moins: Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
		$558,772 65
Montant net		
Moins: Intérêt de scrips, non payés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	
		34,207 76
		$524,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1m—tlj—1 an

Tapis aux prix coûtants.

ELKIN & Co.,

No 3..........Rue Carondelet..........No 3.

LA saison étant avancée, ils offrent tout leur stock de

TAPIS VELOURS ANGLAIS,

TAPIS DE BRUXELLES,

TAPIS A 3 PLIS ET INGRAIN,

Aux prix coûtants. 22 déc—1m

NATTES ET TAPIS.

100 pièces nattes. 100 rugs.

A vendre au plus bas prix du marché avec un assortiment de marchandises sèches.

Par DESIRE BLANCHARD,

20 déc—1m Enc. Toulouse et Dauphine.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

O. B. GRAHAM & Co.,

139..........RUE GRAVIER..........139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à chemises; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue de Bley, ginga fil, toile Planter's, toile de laine, toile de lin, [illegible] toile à toute, toile d'Irlande, [illegible], linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damassé, nappes et serviettes, diapré, Huckaback, écru et diapré, coutils, Ducks, Hollande, Ruban, bobinets, mousselines suisses, tapes de[illegible] ches, gingas Union et coton, ginghams, ginga, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1m

CONFISERIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient de recevoir de France 3,000 livres de fruits crystallisés qu'il vendra au prix de 80 sous la livre. Il a en outre une grande variété de BONBONS, PETITS FOURS, PATISSERIES, GATEAUX, PIECES MONTÉES, etc., qu'il écoulera à très bas prix. Il se charge de repas de noce et de baptême, de banquets, ambigus, etc.

F. NADEAUD,

24 déc—1m Coin Royale et Orléans.

Déménagement. Déménagement.

LE "NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION" est transférée du No 142 au No 137, rue du CANAL entre Dauphine et Bourgogne. 3 janv—1m

Changement de Domicile.

LE Docteur ORIARD a transféré sa résidence rue de l'Esplanade, No 136, entre Bourgogne et Rampart. 9 jan—1m

Boulangerie de l'Aigle,

Nos 407 et 409 de la rue de Chartres.

(Autrefois Maison) Troisième District.

H. V. GABIDEL,

A été nommé agent de cette Boulangerie. Les familles, les propriétaires d'hôtels, de navires et de bateaux à vapeur y trouveront constamment tout ce qui se rattache au genre de commerce. 18 déc—1m

VENTES JUDICIAIRES.

DELMAS & GRIFFIN vs P. LAPOINTE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,450—Par suite d'un consentement [illegible] dans l'affaire ci-dessus, le LUNDI [illegible] de janvier 1868, à [illegible], [illegible] ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— [illegible] bois de construction, planches, [illegible] inventaire déposé en mon bureau. [illegible] l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

14janv—tlj Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs George Patterson, David C. McCan et la [illegible], administrateurs de George Patterson et son époux W. T. Mallory.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,643—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, onze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Levée, de la Nouvelle-Levée et Terre (aujourd'hui de Commerce), et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, ci-devant arpenteur, daté du 16 décembre 1834, et déposé, sous le No 13, en l'étude de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure quarante pieds six pouces de face à la rue Delord, quarante pieds quatre pouces de largeur derrière, et cent deux pieds dix pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec soixante-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété a été acquise par David C. McCan, et George Patterson, de la succession de J. Berry, suivant acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 10 mars 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette saisie étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de treize cent quarante neuf piastres ($1,349) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er juin 1868, fixe ou renouvelable conformément aux termes de la Charte de ladite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock-note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque par J. Berry et son épouse, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 5 d'octobre 1836, au rapport de Seghers, ci-devant notaire public en cette ville et avec l'acte de vente du shérif dans la présente affaire. Et pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt de cinq pour cent à l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce du shérif, du greffier, de commission, &c, s'élevant ensemble à la somme de $75 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 janv—19,28—fév 4,11

La Veuve George Schurbrock vs la Veuve Peter Galligan (Honora Hanley, veuve en premières noces de Timothy Buckley.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,615—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans la Troisième Municipalité de cette ville, désigné par le No Trente de l'îlet numéro Quatorze, compris entre les rues Ste Madeleine, St Marc, Gravier et Perdido, et mesurant trente pieds de face à la rue Ste Madeleine (côté Est), sur cent dix-neuf pieds neuf pouces de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Raymond Sauvage, suivant acte au rapport d'Onésiphore Drouet, notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 janv—10,19,28—4,10 fév

VENTES DE CONSTABLE.

A. Schever contre M. Robinson.—Nos 3,671 et 3,696.

COUR du Troisième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt, dans la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 29 janvier 1868, à midi—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

19 janv—19,25,29 ARTHUR LANGE, Constable.

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre les soussignés, sous la raison BUTLER, TERRY & CO., est dissoute aujourd'hui, par limitation et par consentement mutuel. Les affaires non terminées seront réglées par F. J. Butler et Thos. L. Terry, qui signeront en liquidation.

W. J. BUTLER,
THOS. L. TERRY,
ADAM GIFFEN,
E. M. RICHESON.

Nile-Orléans, 31 décembre 1867. 1er janv—1m

GRAND RABAIS DE 25 p. 0/0.

C. ROUYER, EN LIQUIDATION.

139. Encoignure Chartres et Toulouse. 139

VIENT de recevoir un splendide assortiment d'ORFEVRERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE en or et argent.

LUNETTES, PINCE-NEZ, en or, argent, écaille et acier.

COUVERT ALFÉNIDE.

Pose les verres de lunettes. 22 déc—1m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de

Cl F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à un Canon, Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils rantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,

20 nov—3m 86, rue du Canal.

THOS. B. BODLEY & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,

MOULINS A FARINE,

MOULINS A FARINE DE MAIS,

MACHINES A CARDER LA LAINE

SCIES CIRCULAIRES,

MACHINES A FLECHES, A BANDES

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann, des moulins Willis et à farine, patentées de Gelman.

THOS. B. BODLEY & Co,

18fév—tlj—1an Rue Perdido, No 9.

INSTITUTIONS

Institut St. Charles.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,

104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.

LE cours suivi dans cette Institution embrasse toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. La religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont l'objet de soins tout particuliers.

Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'Institut. 16 nov—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres et occupent dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les maisons de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire 8 nov RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention particulière.

Les prix d'admission varient de $6 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 124, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—6m MVD

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assurés les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO,

14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

Combustible à bon marché.

LE COKE livré à 40 cents le baril, par la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans, rue de la Commune, No. 59. 1er janv—1m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,

1sla—1 an. rue Carondelet No 164.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toutes espèces de bois de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19mil—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMOURUELLE,

Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 19février—1 an

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Tuiles des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nile-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

A. CASSARD,

BUREAU DE CHANGE,

30..........Rue St-Charles..........30

entre Canal et Commune,

ACHETE et vend l'or, l'argent, les billets de ville, les billets d'Etat, les sécurités du gouvernement et tous les billets n'ayant pas cours. 5 janv—1m

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.

SAVON DE A. BILLAUD,

ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES,

A vendre par S. HESSE.

jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches, Lingerie,

Et reste d'un magasin de détail—Vente sans aucune réserve quelconque.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO,

ALEX. LEVY, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 32

LUNDI, 20 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400	pièces	coton blanc et coton écru,
400	do	indiennes françaises et américaines,
250	do	casimirs unis et fantaisie,
150	do	satinets et doeskins,
150	do	[illegible]
180	do	cretonnes et mérinos,
250	do	flanelles, rouge, blanche et bleue

flanelles Opéra et molletons, jeans, tweeds, tickings, cachemires, broadcloths, coton blanc et coton écru à draps, cotonnades, denims, coutils à matelas, stripes, Lowells, toiles d'Irlande, mouchoirs, alpagas, toile de Jacquard, tapis de table, japonais blancs, toiles blanches et toiles de couleur [illegible], cretonnes et nappes, toile écrue à [illegible], chemises [illegible], mérinos, mousselines de laine, manteaux sur broderies, tabliers et mouchoirs coton, serviettes, nappes, nubias, cravates, écharpes, pantalons [illegible], bonneterie, [illegible] de femmes, corsets, chemises de toile et chemises coton, chemises de laine, [illegible] de laine en laine et en casimir, cravates, &c. &c.

—Egalement—

200 lots de marchandises sèches &c—un bel assortiment, le reste d'un magasin de détail de la ville, qui sera vendu sans aucune réserve quelconque.

—Et—

40 barils jambons passés au sucre,
50 do épaules verties,
25 caisses vin Sherry,
30 do vin rouge,
250 seilles
Conditions à la vente. 19 jan

Vente continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de:

Porcelaine; verrerie et faïence; jolis services en porcelaine française ornés et unis; services à café et à diner; ornements de toilette; jolis verrerie rare de Bohême; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures; coutellerie de Rodgers Russell et autres marques célèbres; vases français et de Dresde et Parian; lampes; Majolique et de Cologne; verreries, française, anglaise et américaine; statuettes en marbre de Paros et Magnolia; articles Japon et Britannia; magnifiques plateaux en papier mâché; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et pièces.

Magnifiques pots à glace, en plaqué; Servières à thé et à café, en plaqué; Paniers de provision et "Shopping"; Devants de cheminée et paillassons en velours, importés; Réfrigérants et filtres qui ont obtenus des prix; Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant.

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements;

Belles pendules françaises et américaines,

Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 32,

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre celles Baronne et Philippa, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,807, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour liquider la succession de G. L. Lewis, décédé, tout le stock d'affaires du dit magasin.

Tout le stock a été choisi, par le propriétaire, sur les meilleurs marchés du monde, et comme il était destiné à une maison de détail de premier ordre, on le trouvera supérieur à tout ce qui a été offert jusqu'ici à l'encan.

Les installations et le bail du magasin sont à vendre.

Les meubles seront vendus au No 496 de la rue des Magasins.

Conditions:

Au-dessous de $500, comptant; au-dessus de $500 trente jours;

Au-dessus de $1000, 60 jours; au-dessus de $2000, 4 mois;

Au-dessus de $3000, 6 mois; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, Encanteur.

8 déc

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le 27 novembre 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—No 34,021—Eléanore Ann McCormick, femme de F. L. Duprée, contre son mari.—Sur motion de C. E. Reynes, avocat de la demanderesse, et sur production de la preuve, des preuves des allégations de la pétition.—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut est rendu en faveur de la demanderesse, Mme Eléanore Ann McCormick, femme de Frank L. Duprée, juridiquement de son mari, et qu'elle est [illegible] la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour, et décrétant qu'elle est séparée de biens de son mari; qu'il lui soit adjugé ses propres affaires, à avoir le contrôle et jouir de ses biens propres et soumis à son administration ni de son mari, et qu'il est et le plus ordonné que le défendeur acquitte tous les frais.

Jugement rendu le 27 novembre 1867,—signé le 3 décembre 1867.

(Signé) E. T. FELLOWES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 15 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,

19 jan—24,29 Député Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie, par les présentes, que le 24 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir—cette affaire venue à la Cour pour décision sur les témoignages enregistrés, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, Louise Thérèse Leroy, femme de Louis Emilien Chabaud—il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse et contre le défendeur, Louis Emilien Chabaud, son mari, qu'il y ait une séparation de biens entre les parties, avec le privilège et l'hypothèque sur les biens dudit défendeur pour la garantie de ses droits et reprises [illegible] le montant de la somme de sept mille et [illegible] quarante-une piastres et quarante-cinq cents, avec intérêt légal à partir du 4 décembre 1867, et les frais du procès.

Jugement rendu le 24 décembre 1867.

"Signé" le 14 janvier 1868.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 16 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY.

17janv—31 député greffier.

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse Plaquemines.—A M. Auguste Lesseps et autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de détenteur de la propriété suivante: —Un morceau de terre ayant quarante-cinq arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, borné en aval par la terre d'Auguste Lesseps et autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé, et en amont par la terre d'Hippolite Mercier.—Vous êtes prévenus que le susnommé, syndic, est, pour cause que vous avez [illegible] le terrain décrit [illegible] nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public [illegible] se trouvant [illegible] de [illegible] que la vingt-quatre pieds de couronnement et cinq pieds de haut. Votre chemin [illegible] vingt pieds [illegible] longueur; vos fossés [illegible] à la profondeur de [illegible] rive [illegible] levée. Et conformément à la loi [illegible] à compter du [illegible] les présentes [illegible] achevés d'ici au 1er janvier 1868, le tout [illegible].

S. W. RAWYER,

Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines.

Paroisse Plaquemines, 20 décembre 1867.

10 janv—10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 13 décembre 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir—No 19,743—Anna C. Jones, femme de George W. Smith, son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut inscrit le 7 du courant soit maintenu, confirmé et rendu définitif; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Anna C. Jones, femme de George W. Smith et contre le défendeur son mari;—décrétant une séparation de biens entre elle et son mari; que le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse la somme de cinq mille quatre-vingt deux piastres avec intérêt légal sur la dite somme, de la demande judiciaire à parfait paiement, avec les frais de procès et avec l'hypothèque de privilège des droits et reprises matrimoniales sur tous les biens meubles et immeubles du dit mari, pour la satisfaction de ce décret; que la demanderesse soit de plus reconnue comme maîtresse de la [illegible], pour la satisfaction de son jugement, [illegible] terrain situé dans la paroisse St Tammany, dans cet Etat plainement dans un acte d'achat passé par devant J. B. Nones, commissaire pour la Louisiane, le 7 août 1866—et des meubles et articles de ménage contenus dans la résidence de l'angle des rues Canal et Baronne, dans cette ville.

Jugement rendu le 13 décembre 1867.

Signé le 18 décembre 1867.

PAUL E. THEARD, Juge.
R. C. BOND, Greffier.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans ce 18 décembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-sept.

L. A. LANDRY,

21 déc—6 et 19 jan Député Greffier

DAVID H ADLER vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—No 24,536.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers du pétitionnaire et par le présent notifiés d'avoir à se réunir au bureau de S. Magner, notaire public en cette ville, JEUDI, le 20 de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et Julien A. Seghers, avocat, est commé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—Ce 18 janvier 1868.

J. O. CHALON,

19janv—4f Député-Greffier.

Meekins, Kelly & co vs. leurs créanciers No 40163.

TROISIENE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, les créanciers des susdits pétitionnaires par les présentes notifiés d'avoir à se réunir au bureau de W. J. Castell notaire public en cette ville, mercredi le 19me jour de février 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des pétitionnaires. Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, le 13 janvier 1868.

J. O. CHALON, député greffier.

15 janv 15,24,2,12,19 fév

Succession de Michel Séligny.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

19 janv—19 23,28 Greffier.

Succession de Lewis E. Allen—No 27,382.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19janv—19,23,28 Greffier.

Succession de Mr. et Mme Joseph Schütz, No 29,810.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19janv—19,23,28 Greffier.

Succession de Mme MARIE GAHIGAN—No 20,060

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

15janv—15,19,24 Greffier.

Succession de Mme Henriette Lauve, veuve de Pierre Gaillard—No 30,165.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph Jouet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Henriette Lauve, veuve de Pierre Gaillard, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de faire opposition, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

11 jan—15,19 Greffier.

Succession de Frederick Clements—No 29,623.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean A. Parker, curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

11 jan—15,19 Greffier.

Succession de Saml. Y. Thomas—No 18,812.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

11 janv—15,19 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches étrangères et domestiques.

PAR E. ROGER & CO.,

E. SAMORY, encanteur.

MARDI, 21 janvier, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée.

400 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines consistant en: Indiennes, mousselines de laine, alpacas, mérinos, satinettes, casimirs, doeskins, popelines, mousselines, flanelles, cotons blancs et écrus, [illegible], bonneterie, cravates, châles, [illegible], manteaux, mantelets, &c.

Conditions à la vente. 19 janv

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches étrangères et américaines, Articles de Fantaisie et "Notions".

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres, il sera vendu—

300	pièces	coton blanc et coton écru,
200	do	indiennes américaines et anglaises,
150	do	drap, casimir, cassinete française, noire,
250	do	flanelles, unies et croisées, toutes les couleurs,
200	do	molleton blanc et molleton écru,
300		couvertures blanches 10/4, 11/4, 12/4 et 14/4.
1000		douz. bonneterie anglaise et bonneterie allemande,
500		serviettes françaises,
300	pièces	bobinet de toutes grandeurs,
500		toile à mousquetaire et gingas fil,
150	do	toile du Nord et ginghams,
500	do	drap d'été, mérinos, mousseline laine, Lamode.

—Egalement—

Pour le compte de qui il appartiendra, à vendre sans réserve, pour clore des consignations—

1000 lots d'articles de fantaisie et de "notions".

Tels que:

Bijouterie assortie, gants fil de Lisle, corsets, Serrures de portes, françaises; boutons, coutellerie, pipes,

Sacs à tabac, boîtes à barbe, parapluies, Fingued en corne et en caoutchouc, parfumerie, brosses,

Boîtes en écaille, &c.

Conditions — Comptant; la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 jan

Succession de Wm G. B. Stolberg—No 29,667.

Meubles; montre et chaîne en or.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 21.

VENDREDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu aux bureaux de la Gazette Allemande, No 106 de la rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas, en date du 14 janvier 1868, pour le compte de la succession de Wm G. B. Stolberg—

Bois de lit et literie, bureau, table, pendule; une montre contenant du linge de corps.

Montre et chaîne en or.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 jan

Succession de Théodore Hatry, No. 30083.

Vins, liqueurs, installations de buvettes, meubles.

—Egalement—

Dix actions de la Compagnie d'assurance Germania.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau, 21, rue de Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 11 du matin, sur les lieux Nos 1 et 2 de la rue Carroll, en face du théâtre National en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, juge J. W. Thomas—daté du 14 janvier 1868, il sera vendu

Tout le contenu du dit édifice,

Comprenant:

Comptoirs de buvette, étagères, tables, chaises, verres, carafes, vins, liqueurs, bière, poêles, glaces, bouteilles, glacière; bois de lit, armoires, bureaux, chaises à bras, berceuses, lavabos, tapis, installations de gaz, faïence, ustensiles de cuisine, pupitre, tables à dessus en marbre, literie, &c. &c.

—Egalement—

10 actions de la Compagnie d'assurance Germania.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 janv

Les billets de la ville pris au pair.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Pharmacie. Pharmacie. Pharmacie.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 21.

MERCREDI, 22 du courant, à midi précis, il sera vendu, sans aucune réserve, sur les lieux, No 343 de la rue Vieille-Levée, en face de l'Hôtel de la Monnaie.

Le fonds, les installations, les vitrières, la clientèle de Wm Melchert, droguiste bien connu. Le loyer est très faible. Pour les conditions s'adresser aux encanteurs.

Conditions — Comptant; la moitié en billets de la ville au pair, le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 janv

PAR A. FEIBER.

Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Sellerie, Chapeaux, &c—à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 20 janvier, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres—

Cotons blancs et coton écru de Lowell, indiennes, cotonnades, ginga stripes et denims, mérinos français, popelines, alpacas et mousseline laine, couvertures, flanelles, &c.

Pendules, bonneterie, mouchoirs, &c.

—Egalement—

Un grand choix d'habillements d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons. Un grand choix de lingerie.

Egalement—

Un grand stock de sellerie neuve, comprenant selles et brides de dames et de messieurs

Conditions à la vente. 19 jan

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, Encanteur.

LUNDI 20 janvier 1868, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue du Camp, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, sans aucune réserve—

350 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins,—assortiment frais et de bonne qualité, reçu, par chemin de fer [illegible], directement des manufactures et méritant l'attention des acheteurs

Conditions à la vente. 19janv

PAR O. VALETON.

Vins en barriques!......Vins en barriques!

PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI, 22 janvier, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'entrepôt de la Douane No 5, rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod,

67 barriques vins de St-Macaire.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 18 janv

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de

BERNARD TURPIN.

Vermicelle. Vermicelle.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

Bureau, No 95, rue Vieille-Levée.

LUNDI, le 20 janvier 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—

202 caisses vermicelle.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 18janv

Vente, par catalogue, d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Cordiaux, Liqueurs, &c.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

JEUDI, le 23 janvier 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. Aug. Tanturié & Co. No 37, rue Vieille-Levée—

700 futailles Eaux-de-vie françaises des marques suivantes: CUCAT Cahusac, Pellerin, Gibos, Vérier à Cognac (anciennement A Bastian) Bazenac de 1794, 1826 Bazenac supérieur, &c.

300 barriques vin rouge et vin blanc, Martinot, Frasac, Barbier, Graves, &c.

250 caisses vin rouge et vin blanc Martinot, Cantenac, Graves, Barsac, Sauterne, &c.

100 quarts de pipes porto doux et sec, diverses marques; et livres, y compris du champagne Chs Heidsick, grandes et demi-bouteilles, sardines à l'huile Rabot fils, absynthe, vermouth, mescal, Sparkling Catawba, cognac en caisses, etc., &c. Les catalogues avec conditions et de ses seront prêts trois jours avant la vente. 11jan

PAR T. L MAXWELL.

Succession de WM. H. BUNNELL.

PAR T. L MAXWELL, encanteur

Bureau, rue Poydras No 52, coin Commerce.

IL sera vendu, à l'encan, le MERCREDI, 22 janvier 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 143 de la rue Gravier, au rez-de-chaussée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 janvier 1868, les effets de Wm. H. Bunnell, décédé—

1 coffre fort de Harris,

Une montre Patent Lever en or, 1 porte-crayon en or, 21 gallons vieux whisky Rye, 1 écrou à presse à coton, 8 1/2 pouces, de Newell, différents billets à ordre, scrips, certificats d'actions, etc., etc.

Et le bail non expiré du bureau de fond, au rez de chaussée du No 143 de la rue Gravier, lequel bail expire le 1er octobre 1868.

EGALEMENT—

1 lot de meubles de bureau, pupitres, tables, chaises, pendules, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12janv—19,22

PAR J. P. BOISSEAU.

Café, meubles, montres en or, linge de corps, cigares—A l'encan.

Pour le compte de la succession de MANUEL FARGA, No 30,061, dossier de la Deuxième Cour de District,

Par J.P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue Gravier, Nos 49 & 51,

entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée.

IL sera vendu, sur les lieux, au coin des rues Douane et Wells, le MARDI, 21 janvier 1868, à 10½ heures et demie du matin, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 janvier 1868—

Le contenu d'un café et toutes les installations et les meubles du dit café—en bloc.

—EGALEMENT—

Meubles de chambre à coucher, montres en or, cigares, linge de corps, liqueurs, barils vides. Le contenu de la cuisine et d'autres meubles dont l'énumération serait trop longue.

Et le bail de la bâtisse et du terrain, pour deux ans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 janv—10,14, 19 21

A Louer,

UNE petite maison de 4 appartements avec cuisine de 3 chambres, caves, etc., située rue St-Pierre, No. 268, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.—Cette propriété sera louée à un prix modéré à un bon locataire.

S'adresser à L. BARNETT.

15 janv—5f No. 21, rue du Camp.

A Louer,

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances, grande citerne, jardin et cour carrelée, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine, No 430, entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à

NARCISSE FRÉCHOU,

No 270, rue Poydras,

23déc ou au marché à la viande du Second District

A LOUER.

Une magnifique maison à trois étages, située rue de l'Esplanade, côté nord, entre les rues de Chartres et Royale, ayant verandah aux trois étages, belle cour pavée en pierres plates, water-works, gaz, cuve, &c, &c. Pour les conditions, s'adresser au magasin de bijouterie de M. Rivera, encoignure Royale et St-Pierre. 27 déc

A Louer,

Pour les mois d'été, du 15 janvier au 1er octobre

La très agréable Résidence No 40 rue Liberty, entre Gasquet et Commune, garnie, ayant quatre chambres à coucher, etc.

S'adresser sur les lieux, ou au magasin de J. Levois & Co, coin Canal et Commune. 18 déc

Propriété à Louer.

SITUEE rive droite du Mississippi, et en face de Carrollton, bien adaptée pour le jardinage, étant à proximité de la Nouvelle-Orléans—Elle appartient à Mme Vve Edmond Fazende—ayant six arpents de face sur quarante de profondeur, avec maison de maître, écurie, remise, écurie et cabanes pour travailleurs.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à E. V. WILTZ, chez G. W. Bancker & Co.,

8 janv—1 m Nos 11 & 13 rue des Magasins

Carreaux Ridge. Carreaux Ridge.

DALLES. DALLES.

BRIQUES A FEU. BRIQUES A FEU.

UNE petite consignation en débarquement de navire et à vendre à bas prix, par

8 jan—10f HENRY KNOX & CO

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 11 janvier 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—No 18,463—Anne M. Tarret contre Anselm Heller, son mari.—Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut inscrit le 8 novembre 1866 soit maintenant confirmé; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Emma Marie Tarret et contre le défendeur Anselm Heller, décrétant une séparation de biens entre les dites parties; que ladite demanderesse soit reconnue comme de droit en possession des sommes [illegible] de cinq cent piastres, avec l'intérêt légal du 17 janvier 1866 à parfait paiement; que les meubles actuellement en sa possession soient déclarés sa propriété personnelle et que le défendeur acquitte les frais de procès.

Jugement signé le 16 janvier 1867.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

12 janv—19, 2, 17 J. F. LAIZER, député greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

SANS RESERVE.—POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DE VENTE, A L'ENCAN, DE [illegible] ET AMELIORES DE LA VILLE, SITUES DANS LE PREMIER, LE DEUXIEME, TROISIEME ET QUATRIEME DISTRICTS,

COMPRENANT:

Ilets et Terrains de Batture, de prix. Terrains pour bâtir et [illegible] bles pour le commerce.

L'Arsenal du Washington Artillery, Une grande Bâtisse en briques et à étage, dans la rue Girod, entre les rues St Charles et Carondelet;

L'Arsenal Continental;

Connu aujourd'hui sous le nom de Cour du Recorder et Cachot du Premier District—Une grande Bâtisse en briques et à trois étages, située à l'angle des rues St Charles et Lafayette;

Les Epaves du Deuxième District;

Une grande Bâtisse en bois, et Terrains, dans la rue Claiborne, entre les rues Orléans et St. Pierre;

La propriété Chalmette;

Dans la Paroisse St. Bernard,

Et d'autres bonnes propriétés.

Le tout sans limite ou réserve, pour le compte de la Ville et par ordre de l'Honorable Conseil de Ville de la Nile-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

C. E. GIRARDEY, encanteur de la ville.

Bureau, No 17 Exchange Place.

LUNDI, 20 janvier 1868, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, et la vente se continuera jusqu'à ce que toutes les propriétés soient vendues—conformément à la résolution suivante:

MAIRIE DE LA NILE-ORLEANS, Hôtel-de-Ville, 16 décembre, 1867.

Résolu, Que toutes les propriétés appartenant à la Nouvelle-Orléans et dont il peut être disposé sans préjudice à l'intérêt public, seront vendues sous la surveillance et la direction des présidents des comités de finance; que les ventes commenceront le troisième Lundi de janvier 1868, et devront être continuées au gré des présidents des dits comités.

Résolu, Que les conditions desdites ventes seront: un tiers comptant, en billets de la ville, le reste en billets de la ville à un et deux ans, portant huit pour cent d'intérêt, avec hypothèque sur les propriétés, à un et deux ans, portant huit pour cent d'intérêt, payables semestriellement, et à défaut de paiement du principal ou des intérêts, l'entier montant deviendra exigible, [illegible]; que le paiement et les frais pour cent (honoraires d'avocat) dans le cas où il serait nécessaire d'intenter des procès pour le recouvrement desdits billets. Les actes de vente passés par le notaire de la ville et les timbres du revenu intérieur aux frais des acquéreurs, qui pourront payer le montant comptant en billets de la ville.

(Signé) F. W. PERKINS.

Président pro tem. des Aldermen Assistants.

JAMES GRAHAM,

Président des Aldermen.

Approuvé le 16 décembre, 1867.

(Signé) E. HEATH, Maire.

Propriété du Premier District.

1. L'ARSENAL DE L'ARTILLERIE WASHINGTON, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Lafayette, St-Charles et Carondelet. Le terrain a 27 pieds 3 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 128 pieds 10 pouces de largeur dans l'extrême fond. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connues sous le nom de "Arsenal du Washington Artillery." La bâtisse est solide, en briques et à étage; elle convient pour le commerce ou pour demeure.

2. CETTE BELLE PROPRIÉTÉ, d'un très grand prix, connue sous le nom de "Cour du Recorder et cachot du Premier District." située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Lafayette et Girod, et formant l'angle des rues St-Charles et Lafayette. Le terrain a 68 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 128 pieds, entre deux lignes parallèles, avec [illegible] la rue Lafayette, dans le fond, sur un passage de 21 pieds de large, lequel passage est ouvert et sert d'autres propriétés du même îlet. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques et à trois étages, subdivisée en grandes chambres au premier, deuxième et troisième étages. L'emplacement est un des plus avantageux de la ville. La bâtisse fait face à la place Lafayette, et est convenablement réparée, pour être changée en une magnifique résidence ou en hôtel.

3. QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet No 283, compris entre les rues Baronne, Clio, Erato et Dryades, lesquels terrains sont désignés par les Nos. 15, 16, 17 et 18, sur un plan de W. H. Bell, voyer de la ville, en date du 7 décembre 1867. Le terrain No 15 a 27 pieds 6 pouces de face à la rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 9 pouces 6 lignes. Les terrains Nos. 16, 17 et 18 touchent au susdit; ils ont chacun 27 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 9 pouces 6 lignes. Ces terrains sont à proximité du chemin de fer de la rue St-Charles et du voisinage s'améliore rapidement.

Terrains de batture.

4. L'ILET DE PRIX, désigné par le No 14 A, compris entre les rues Poydras, Lafayette, Delta et Water, et subdivisé en 14 terrains désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, sur un plan de W. H. Bell, voyer de la ville, en date du 5 décembre 1867.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Poydras et Delta, sur 124 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds 6 pouces 3 lignes de face et profondeur sur la rue Poydras et 128 pieds 6 pouces 1½ lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 a 25 pieds 6 pouces et 8½ lignes de face à la rue Water, 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur, sur 128 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 1. et 121 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 3.

Le terrain No 3 a 25 pieds 6 pouces, 8 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2 et 124 pieds, 6 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4.

Le terrain No 4 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5.

Le terrain No 5 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 26 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6.

Le terrain No 6 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces 4 lignes et demie de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5 et 124 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 7.

Le terrain No 7 a 25 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6 et 124 pieds, 6 pouces 4 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du terrain No 8.

Le terrain No 8 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 7 et 124 pieds, 6 pouces, 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 9.

Le terrain No 9 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 8 et 124 pieds, 6 pouces, 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 10.

Le terrain No 10 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 9 et 124 pieds, 6 pouces, 6 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 11.

Le terrain No 11 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes et demie de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 6 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 10 et 124 pieds, 7 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 12.

Le terrain No 12 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 124 pieds, 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13.

Le terrain No 13 a 26 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Water, 25 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 124 pieds, 7 pouces, 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12 et 124 pieds, 7 pouces, 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 14.

Le terrain No 14 forme l'angle des rues Lafayette, Water et Delta; il a 25 pieds, 6 pouces 5 lignes de face à la rue Water, 26 pieds, 6 pouces, 1 ligne de face à la rue Delta, sur 126 pieds, 6 pouces 8 lignes de face sur la rue Lafayette et 126 pieds 7 pouces, 2 lignes sur la ligne du terrain No 13.

5. QUINZE TERRAINS formant tout l'îlet No 15 et compris entre les rues Delta, Water, Lafayette et Girod, lesquels terrains sont numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Delta, Lafayette et Water, et mesure 25 pieds de face à la rue Water, et la même façade à la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur sur la rue Lafayette. Le terrain No 2 touche au susdit, et mesure 25 pieds 1 ligne de face sur la rue Water, et la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 3 forme l'angle des rues Delta, Girod et Water, et a 24 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur.

6. DIX TERRAINS formant l'îlet No 5 A, compris entre les rues Front, Delta, Girod et Notre-Dame, lesquels terrains sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Front, Girod et Delta; il a 24 pieds 6 pouces de face à la rue Front, et la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur sur la rue Girod. Le terrain No 2 a 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 3 a 24 pieds 4 lignes de face sur la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur.—Le terrain No 4 a 24 pieds 4 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur.—Le terrain No 5 a 24 pieds 4 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 6 a 24 pieds 4 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur.—Le terrain No 7 a 24 pieds 3 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 8 a 24 pieds 4 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 9 a 24 pieds 4 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Front, Notre-Dame et Delta; il a 24 pieds 1 ligne de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame, et 125 pieds 3 lignes.

7. DIX TERRAINS, formant l'îlet No 16 A, compris entre les rues Delta, Water, Girod et Notre-Dame, lesquels terrains sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Delta, Girod et Water; il a 24 pieds, 6 pouces de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur sur la rue Girod. Le terrain No 2 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur. Le terrain No 3 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 4 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 5 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 6 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 7 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 8 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 9 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds, 4 lignes de profondeur.—Le terrain No 10 a 24 pieds, 4 lignes de face à la rue Water, et forme l'angle des rues Notre-Dame et Water, même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame et Delta.

8. DEUX TERRAINS situés dans l'îlet 6 A, compris entre les rues Front, Delta, Notre-Dame et Julia, lesquels terrains sont désignés par les Nos 1 et 9. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Front, Notre-Dame et Delta; il a 25 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur sur la rue Notre-Dame. Le terrain No 9 forme l'angle des rues Front, Delta et Julia; il a 24 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Delta, sur 125 pieds 3 lignes de profondeur et 11 façade sur la rue Julia.

9. VINGT-UN TERRAINS, formant l'îlet 25 A, compris entre les rues Water, Pitié, Julia et St-Joseph, lesquels terrains sont numérotés 1 à 21 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Water, Julia et Pitié; il a 23 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Pitié, sur 120 pieds 4 pouces de profondeur sur la rue Julia. Les terrains Nos 2 à 21 inclusivement mesurent chacun 23 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Pitié, sur 120 pieds 4 pouces de profondeur. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Water, St Joseph et Pitié; il a 23 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Pitié, sur 120 pieds 4 pouces de profondeur sur la rue St-Joseph.

L'INTERET DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS (qui est de la moitié indivise) dans l'îlet No 187 terrains ci-après décrits:

10. TRENTE TERRAINS dans l'îlet 31 A, bornés par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Richard et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange, et mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Water, 25 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Water, et 25 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 6 pouces de largeur de devant et derrière, sur 109 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme l'encoignure des rues Water et Richard. Les terrains Nos 10 et 11 mesurent 27 pieds 3 pouces de face à la rue Water, sur 109 pieds de profondeur. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Water, 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 16 mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Water, et forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Richard. Les terrains Nos 17 et 26 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Water, et 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds de profondeur. Le terrain No 27 forme l'encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée. Les terrains Nos 28 et 29 mesurent 27 pieds 3 pouces de face à la rue Water, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 105 pieds et 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la Nouvelle-Levée, 25 pieds 6 pouces et 2 lignes de face derrière sur 132 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur les terrains Nos 23 à 26 [illegible]. Le terrain No 27 mesure 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le derrière, sur 155 pieds 11 pouces, 5 lignes de profondeur sur les lignes du terrain No 26 et 15, et 166 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 34. Le terrain No 34 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face sur la rue Nouvelle-Levée [illegible] 100 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 36, et 126 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 35. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 25 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur le derrière, sur 130 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 125 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 25 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur le derrière, sur 130 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 25 pieds 6 pouces de face sur le derrière, sur 127 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 25 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur sur le derrière, sur 128 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds de profondeur sur le côté et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 29 et 30 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

11. VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 32 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, et formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 9 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 28 pieds 9 pouces et 3 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds et 5 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Water, sur 109 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Orange, et mesure 26 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, sur 109 pieds 5 pouces et 3½ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur 120 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 29 pieds 9 pouces 4 ¾ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur la rue Orange. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Richard, et mesure 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 32 pieds 9 pouces 3¼ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face sur la rue Richard. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Richard sur 130 pieds 5 pouces de profondeur.

12. VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 33 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Richard et Market, et formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Les terrains Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 25 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 8 pouces 2¾ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Richard sur 130 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur. Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Richard, et mesure 25 pieds 6 pouces 2½ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Richard. Les terrains Nos 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Market, et mesure 25 pieds 6 pouces 2¾ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face sur la rue Market. Les terrains Nos 27 et 28 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Market sur 130 pieds 7 pouces de profondeur.

13. DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée, St-James et Water, et mesure 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Water, 113 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue St-James sur 128 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 2. Le terrain No 2 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 1 et 141 pieds 9 pouces et 11 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 3. Le terrain No 3 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 141 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 154 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water sur 154 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 3, et 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5. Le terrain No 5 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 167 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 181 pieds et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 29 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Water sur 181 pieds et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 5, et 194 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur les lignes des terrains No 19 et 7.

Le terrain No 7 mesure 29 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 39 pieds 10 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 107 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et 107 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8.

Le terrain No 8 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 29 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 107 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 7 et 120 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces de large sur le derrière sur 120 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8, et 133 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No 10. Le terrain No 10 mesure 29 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces de large sur le derrière sur 133 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 9, et 146 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11. Le terrain No 11 mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 25 pieds 7 pouces de large sur le derrière sur 146 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 159 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 12. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 7 pouces de large sur le derrière, sur 150 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 11, et 172 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Market. Le terrain No 13 mesure 28 pieds 2 pouces de face sur la rue Market, sur 100 pieds de profondeur, et de face à la rue Nouvelle Levée, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

14. DEUX TERRAINS, formant la totalité du triangle 35 A, étant les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Water et St. James. Le terrain No 1 mesure 155 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 156 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, et 6 pieds 9 pouces et 4 lignes de large sur le derrière et sur 109 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur. Le terrain No 2 mesure 55 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, 61 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, et 61 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue St-James.

Propriétés du Deuxième District.

15. TROIS LOTS DE TERRE, dans l'îlet No 2 A, bornés par les rues Front, Wells, Crossman et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le lot No 1 mesure 24 pieds 11 pouces et 1 ligne de face sur la rue Wells, 24 pieds 11 pouces et 2 lignes de face sur la rue Front, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Crossman, de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Front, Crossman et Wells. Les lots No 2 touche au lot No 1, et mesure 24 pieds 11 pouces et 1 ligne de face sur la rue Wells, et la même façade sur la rue Front, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 touche au No 2, et mesure 24 pieds 11 pouces et 1 ligne de face sur la rue Wells, et la même façade sur la rue Front, sur 120 pieds de profondeur.

16. DOUZE LOTS DE TERRE formant l'îlet No 6 A, borné par les rues Vieille-Levée, Clay, St Louis et Toulouse, et désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, St-Louis et Clay, et mesure 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 9 pouces et 5 lignes de face sur la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue St-Louis. Les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 12 forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Toulouse et Clay, et mesure 24 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Toulouse de 120 pieds.

17. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE, A, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Peters et Conti; ledit morceau de terre mesure 60 pieds de face sur la rue Vieille-Levée, 50 pieds 2 pouces et 3 lignes de face sur la rue Peters, sur 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'angle formé la jonction des rues Peters et Vieille-Levée et Conti, qui a [illegible] le dit îlet, il fait face sur une allée commune (10 pieds de large) traversant l'îlet sur la rue Vieille-Levée et la rue Peters.

18. DOUZE LOTS DE TERRE formant l'îlet C borné par les rues Vieille-Levée, Clay, St-Louis et Toulouse, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et mesurant chacun 24 pieds 6 pouces et 7 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, la même façade sur la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Toulouse et Clay et le lot No 12 l'encoignure des rues Vieille-Levée, St-Louis et Clay.

19. CINQ LOTS DE TERRE formant l'îlet D borné par les rues Vieille-Levée, Clay, Toulouse et Jefferson, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Jefferson et Clay, et mesure 24 pieds 7 pouces et 9 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Jefferson. Le lot No 2 mesure 24 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 24 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 4 mesure 24 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Toulouse et Clay, et mesure 24 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Clay sur une profondeur et face sur la rue Toulouse de 120 pieds.

20. SIX LOTS DE TERRE formant l'îlet E, borné par les rues Vieille-Levée, Clay, Jefferson et St-Pierre, désignés par les Nos 1 à 6 inclusivement. Le No 1 mesure 22 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 22 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clay, sur une profondeur et de face sur la rue St-Pierre de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Clay et St-Pierre. Les lots Nos. 2 à 5 mesurent chacun 22 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 22 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clay, et forme l'encoignure des rues Vieille-Levée, Jefferson et Clay, mesure 22 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Vieille-Levée, 22 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clay, sur une profondeur et face sur la rue Jefferson de 120 pieds.

Epaves du Deuxième District.

21. UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre. Ledit morceau de terre forme l'encoignure des rues Claiborne et Orléans, et mesure 145 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Claiborne, 145 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Orléans, 71 pieds 8 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Pierre et 77 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois, ayant 5 appartements et grands hangars pour charrettes, et connue sous le nom de "Les Epaves du Deuxième District."

22. CINQ LARGE MORCEAUX DE TERRE dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Fort, St-Pierre et Orléans, désignés par les lettres A. B. C. D et E. Le lot A forme l'encoignure de l'avenue Hagan et des rues St-Pierre et Orléans, et mesure 31 pieds de face sur la rue St-Pierre, et 31 pieds de face sur la rue Orléans, sur une profondeur et de face sur l'avenue Hagan de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes. Le lot B touche au lot A et mesure 32 pieds 8 pouces de face sur la rue St-Pierre, et 32 pieds 8 pouces et 7 lignes de face sur la rue Orléans, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes. Le lot C touche au lot B et mesure 35 pieds 10 pouces de face sur la rue St-Pierre, même mesure sur la rue Orléans sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent en une maison basse en bois.

Le lot D touche au lot C, et mesure 27 pieds de face sur la rue St-Pierre, même mesure sur la rue Orléans, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes.

Le lot E touche au lot D et mesure 32 pieds de face sur la rue St-Pierre, même mesure sur la rue Orléans, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 114 pieds 6 pouces et 7 lignes.

23. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE connu comme l'îlet No. 427, borné par les rues Esplanade et Rendon et le Chemin St-Jean. Le dit morceau de terre mesure 225 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur l'Esplanade, 153 pieds 5 pouces et 7 lignes de face sur la rue Rendon, sur 182 pieds 3 pouces de face sur le Chemin St-Jean.

Propriétés du Troisième District.

24. DEUX LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues Levée, Peters, Marigny et Mandeville, désignés par les lettres A et B. Le lot A forme l'encoignure des rues Levée, Peters et Mandeville et mesure 37 pieds 10 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, même mesure sur la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 63 pieds 11 pouces 3 lignes. Le lot B touche au lot A et mesure 37 pieds 10 pouces et 1 lignes de face sur les rues Levée et Peters, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

25. UN MORCEAU DE TERRE TRIANGULAIRE dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Claiborne, Robertson et Laharpe, marqué E, et mesurant 125 pieds de face sur l'Avenue St-Bernard, 94 pieds sur la ligne qui le sépare de "Marché Claiborne" et 109 pieds sur la ligne du fond.

26. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Nouvelle-Orléans, Prosper et St-Bernard, désigné par la lettre C, et mesurant 153 pieds de face sur la rue Claiborne, 101 pieds 4 pouces sur la rue Nouvelle-Orléans, 84 pieds 5 pouces sur la ligne inférieure et 104 pieds 3 pouces sur la ligne du fond.

27. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Nouvelle-Orléans, Prosper et l'Avenue St-Bernard, désigné par la lettre B et mesurant 52 pieds de face sur le Cercle Claiborne (Claiborne Circle), 151 pieds 2 pouces de face sur l'Avenue St-Bernard, 105 pieds et 6 pouces de face sur la rue Nouvelle-Orléans, et 175 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

28. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Lapeyrouse et Derbigny, désigné par la lettre I, et mesurant 156 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur l'Avenue St-Bernard, 93 pieds 6 pouces et 4 lignes de face sur la rue Lapeyrouse sur 52 pieds 8 pouces et 3 lignes de face sur la rue Derbigny, 94 pieds 6 pouces sur la ligne vers le Cercle Claiborne.

29. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Derbigny, Lapeyrouse et Rouen, désigné par la lettre J, mesurant 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Lapeyrouse, sur 70 pieds 3 pouces de face sur la rue Derbigny, les pieds 9 pouces de face sur l'Avenue St-Bernard.

30. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Roman, Lapeyrouse et Laharpe, désigné par la lettre K, et mesurant 21 pieds 6 pouces de face sur la rue Lapeyrouse, sur 70 pieds 6 lignes de face sur la rue Derbigny, 72 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la rue Laharpe, et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

lignes sur la rue Lapeyrouse sur 70 pieds 6 lignes sur la ligne du fond.

31. UN MORCEAU DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Lapeyrouse et Laharpe, désigné par la lettre L, mesurant 12 pieds 11 pouces et 1 ligne de face sur la rue Lapeyrouse 9 pieds 6 lignes de face sur la rue Derbigny, et 56 pieds 1 pouce sur la ligne du fond.

Propriété du Quatrième District.

32. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Dryades et Laurel, désigné par le No 18, mesurant 31 pieds 4 pouces et 6 lignes de face sur la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles de 129 pieds. Le dit terrain touche à [illegible] de la rue Dryades et Joséphine. [illegible] Chalmette.

33. Un morceau de terre situé dans la paroisse de St-Bernard dans la paroisse d'Orléans, par suite d'ex [illegible] dit Mississipi, mesurant environ 2 3 arpents de face à la levée du fleuve Mississipi sur une profondeur de 40 arpents.

Le tout sera vendu d'après le plan de W. H. Bell, voyer de la ville, qui sera exposé avant le jour de la vente.

Conditions:

Un tiers du prix d'adjudication, comptant, payable en gré de l'acquéreur en billets de ville, pour le balance, un et deux ans en billets de l'acquéreur, à huit pour cent d'intérêt l'an, payables semestriellement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété en pièces, conformément à la résolution du Conseil de Ville qui précède ci-dessus.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au nom de la ville jusqu'à paiement final des billets.

En cas de procès pour obliger le paiement desdits billets, l'acquéreur devra consentir la somme de cinq 5 p/c honoraires d'avocat.

L'acquéreur ou acquéreurs auront le droit d'y le montant complet au comptant, en billets de ville.

Les actes de ventes et les timbres du Revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Dibble, notaire public. 29 déc

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième District.

Succession de Mme veuve Simeon Mathé.

Vente positive et sans réserve pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 23.

SAMEDI, le 25 janvier 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No 3 de l'îlet No 25 compris entre les rues Marais, Tremé, Bienville et Conti. Le dit lot de terre mesure, au pied français, 30 pieds de face sur la rue Marais sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses condamnées et les améliorations, bâtisses à simples entrées et à réparer, etc. La maison porte le No 66 rue Marais.

2o—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Hôpital, Marais et Chemin du Bayou. Le dit lot de terre mesure (mesure française) 14 pieds 1½ pouce de face sur le Chemin du Bayou, 120 pieds 1 pouce de profondeur sur la rue Tremé, 139 pieds 7 pouces sur la ligne du fond. Ce lot de terre est situé à l'angle de la rue du Bayou et de la rue Tremé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 210 rue Tremé.

3o—Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 3 et 4 de l'îlet No 4, d'après un plan dressé par Gérard, le 24 janvier 1838. Lesdits terrains ayant, mesure américaine, 37 pieds 4 pouces de face à la rue Roman, entre la rue de l'hôpital et du Bayou, sur 100 pieds de profondeur. plus 3 pieds de face à prendre sur le terrain No 7 sur la même profondeur de 100 pieds pour servir de corridor. Le tout formant un emplacement de 57 pieds 8 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No —

4o—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Craps, St-Antoine, Amour et Bartholomé. Ledit lot de terre forme partie du lot No 17 et est désigné par la lettre D, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, le 29 juillet 1859, ci-devant notaire, le 5 août 1859, ci-devant notaire, et annexé à un acte passé au rapport de J. Lisbony, ci-devant notaire, en date du 1er octobre 1860, mesure américaine 35 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Craps, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 116, et 82 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de l'autre portion dudit lot No 117, et 65 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 118, et 42 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne qui le sépare de lot No 126. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 349, rue Craps.

5o. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Amour, Craps, Kerlerec et St Antoine, mesurant (mesure américaine) 67 pieds 5 pouces de face sur la rue Remparts par une profondeur et façade de 60 pieds de face rue St Antoine, d'après un plan dressé par F. C. Boudousquié, en date du 21 décembre 1867. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6o—Un certain lot de terre, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 55 pieds 5 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 60 pieds; le tout d'après un plan dressé par Boudousquié, en date du 21 décembre 1867. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte les Nos 376 et 378 de la rue Remparts.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés en coupons à la convenance des héritiers, garantie par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées pour le montant de, et les polices d'assurance transférées aux héritiers. Les acquéreurs devront payer les frais d'avocat, en cas de poursuites pour recouvrer le montant de.

Actes de vente pardevant Alcide J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis. 19 janv

Propriétés de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti.

Succession de SYLPHIDE PERDREAUX.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville No 23

SAMEDI 8 février 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 6 janvier 1868, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la succession susdite, savoir:—

Un certain lot de terre dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais, mesurant (mesure française) trente pieds quatre pouces de face à la rue Tremé, sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot fond étant de trente pieds quatre pouces de large. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de trois étages briquetée entre poteaux, toit en ardoises, contenant deux chambres et quatre chambres dans la mansarde et une galerie fermée. Egalement, une cuisine en briques à deux étages, toit en ardoises, trois chambres, deux cheminées. Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt par an, du jour jusqu'à maturité, et huit pour cent d'intérêt par an, de la maturité jusqu'à paiement, garanti par le privilège du vendeur et d'hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour le montant du billet, et transférera la police à l'endosseur, et en cas de poursuite pour recouvrer le paiement du dit billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent sur le montant [illegible] privilège et hypothèque, sur le montant dudit billet. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 8 janv—8,18,25—1,8 fév

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 21 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, canapés et chaises en acajou, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à rallonges, tables de salles à manger, tables de toilette, matelas, garnitures, pendules, glaces, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars 27

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 21 de janvier, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Azan, rue Gravier:

Elégants Chevaux appareillés.

do de monture.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

PAR S. GUINAULT

Chapeaux et Installation de Magasin.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 23 janvier 1868, à 11 heures, à 10 heures du matin, au No [illegible] encoignure des rues de l'Hôpital et Vieille-Levée.

Le fonds d'un magasin de chapeaux, ainsi que les étagères, comptoirs, vitrines, glaces, l'installation du gaz, &c.,—le tout en bloc ou en détail.

Conditions Comptant, en billets du Trésor. 16 jan

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

PAR S. GUINAULT.

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir:

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Castaing & Cellos le 4 avril 1835 et déposé, sous le No 225, au bureau d'Edward Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur; ensemble avec une maison en bois, No 498, ayant deux chambres, une cuisine en briques, à étage, de quatre chambres, une grande écurie en briques et un grand hangar en bois, puits, cour en partie pavée.—Ensemble 24 actions réduites à 23 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles un stock note de $496 est payable ou renouvelable le 1er novembre 1868.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du susdit stock-note et assumera également le paiement de quatre billets se montant ensemble à $646, ainsi que les intérêts échus et courants, à raison de 6 pour cent par an, du 27 octobre 1866, le tout et deux ans et la balance COMPTANT en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant S. Magner, not pub., aux frais de l'acquéreur. 14 jan—22,30, fév 1 15

VONZINKEN & O'CONNOR.

Succession de Bernard Connelly.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, Dossier No. 29,750.

Terrains de prix et améliorés dans le Premier District, près du dépôt du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne—Vente à l'encan.

PAR VON ZINKEN & O'CONNOR,

LEON VON ZINKEN, encanteur.

Bureau, rue Poydras, No 133—Poydras Auction Mart.

SAMEDI, 8 février 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 30 décembre 1867, dossier No 29,750 de la dite Cour, les propriétés suivantes—

Deux Terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 33 et 34 de l'îlet No 3, sur un plan déposé à l'étude de P. Lecoste.

Lesdits terrains ont chacun 30 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Rocheblave, sur 174 pieds, 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne qui les sépare des terrains Nos. 32 et 35, 174 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur la ligne qui sépare le terrain N° 33 et 34 174 pieds, 9 pouces, 7 lignes sur la ligne latérale du terrain No 34.

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en bardeaux, ayant 2 chambres, cabinets, cuisine, écurie, remises, chambre de blanchissage, etc., etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt l'an, sur le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public aux frais de l'acquéreur. 8 jan—8,12,19,26 & 8

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Carrolle Street, au chantier [illegible] J. JUBAND, coin Toulouse, et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

Restaurant de l'Indépendance.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1er janvier 1868,

Pour $6.00 par semaine, 2 bons repas par jour, au No 263 Vieille Levée

Déjeuners à 10 heures et à midi,

Diners à 4 heures et 6 heures.

VIN A CHAQUE REPAS.

M. Charles Lévy, propriétaire de cet établissement fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui voudront bien prendre pension chez lui.

31 déc—1m

AUGUSTE BROUÉ

CAMPEMENT-RESTAURANT.

Le soussigné ouvrira le 3 Janvier au No 221, rue de Chartres entre Ursulines et St-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. AUGUSTE BROUÉ.

1er janv—1m

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,

propriétaire.

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON en premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le soussigné fera toujours pourvoir de tout ce que le marché peut fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Le restaurant ouvert jusqu'à minuit.

31janv—1 an